

Camion (Châssis)	Marque HANOMAG - HENSCHTEL	Type F 221 K - 22 - CH	Fiche d'homologation n° CH 3401 60
---------------------	-------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "F 221" de chaque côté sur cabine du conducteur
 "F 221 K-22-CH" s. plaquette constructeur, à droite dans la cabine
 s. l'ailevent
 "CH" vers le numéro de châssis

Numéro du châssis frappé à droite, latér. à l'avant et à l'arr. du longeron et s. plaqu. construct
 Signe d'identification du moteur frappé "6R 1315-524-24U" à droite latér. centre bloc, plaquette rivée
 Constructeur HANOMAG-HENSCHTEL GmbH, KASSEL(D) Importateur VALLET S.A., AESCH/BL

CHASSIS	Nombre d'essieux 3	Nombre de roues 10	Entrameent s. ttes roues	MOTEUR	Genre En ligne	Temps 4
Direction	à gauche		Assistance hydraulique	Marque	HANOMAG-HENSCHTEL Carb.D	
Frein de service	A air comprimé, 2-circuits, expansion interne*)			Type	6R 1315-524-24 U	
Frein auxillaire	Stopfix av. assist. Ralentisseurs/échapp. commande			Position	à l'avant. Nombre cyl. 6	
Frein stationn.	air c.s.ttes roues AR Frein pr. rem. (2/cond. indir. s/circ. ess. centr.)			Alésage	130	Course 150
Transmission	Mécanique		Nombre vit. 2 x 6	Cylindr.	11940 cm ³	CV-Impot 60,81
Blocage differ.	oui +)	Crochet rem. AV + AR	Vitesse max. 82 km/h	CV-puiss.	242 (DIN) à 2150	t/m

CARROSSERIE	Forme Cabine avancée	Nombre portes 2	Refroidissement Eau
	(basculante **)	Toit ouvert -	Bruit 86 dB (A) à 2500 t/m
Nombre de places : Total 2	(s/demande : 3 = sièges séparés)		Amortissement bruit 1 pot échappem ^t (++) 1000 x 280 mm Ø (++)

DIMENSIONS	Vole AV 1990 AR 1730
Diam. braquage	G 15,8 DR 15,7
Empattement 3390	(Essieu double 1310)
	Dimensions ext. Dimensions int.
Longueur	6180
Largeur	2300
Hauteur	2800
Porte à faux AV	1400
AR	1380
lat.	

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	Selon carrosserie			
Charge utile	Selon carrosserie			
Total	16000			
Garantie fabr.	6000	8000	8000	22000
Dimens. pneus	10.00 - 20	Multiply		
Charge p. essieu	6000	10800	10800	(7.75)
	de l'ensemble ... 38000 kg			
Poids maxi remorquable	... 16000 kg			

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/ CR (E) K 11656 Avertisseur optique oui

Feux de croisement 2/CR (E) asym. Feux de position 2/ A (E)

Feux de gabarit AV=K 11743 AR=K 11431

Avertisseur 1/électr. ou air c. §) Niv. sonore §) 92 dB/A

Essuie-glace 2/électr. (1 vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/HELLA K 23354 Catadioptrés 2/ I (E)

Feux stop 2/HELLA K 23354 Feux de recul -

Eclair. plaque contr. 1/comb. à gauche Plaque forme haute XXXXXX

Rétroviseur 2/sur cabine Indic. vitesse km/h +

Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin (tachygr. cpte-t.)

AV o = 4 (E) latér. - AR o = K 23354

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Cale d'arrêt : 1/ 440 x 220 x 190 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Camion

Marque & type HANOMAG - HENSCHEL
F 221 K 22 CH

Homologation n° CH 3401 60

Forme de la carr. Selon vhc.

Places ass. : Total 2 (s/dem. : 3)

Poids à vide sel. bull. Carburant D
pesage cv 60,81

Charge utile sel. vhc. Cylindrée 11940 cm³

Poids total 16000 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 153925 CH

- *) Frein de service : 1^{er} circuit s. essieu central + remorque; soupape de sécurité pour circuits de commande et de remplissage - 2^e circuit s. essieux AV et AR
Manomètre : Pression de réserve 1^{er} et 2^e circuits + lampe-témoin combinée et manomètre pour réservoir du frein à main.
- **) Dispositif d'assurance pr. éviter retour intempestif de la cabine dans sa position normale = 3 positions + broche dans position terminale.
- +) Blocages de différentiel dans essieux d'entraînement et entre l'essieu double
- ++) Bruit de l'échappement de l'air comprimé : 82 dB/A avec tuyau de 30 cm x 16 mm Ø au régulateur de pression
- §) Equipement : A contrôler lors de l'immatriculation
Si équipé d'un avertisseur à air comprimé, mesurer le bruit

Mesures de freinage et démarrage en côte effectués avec 22 tonnes : En ordre

Lieu et date de l'expertise

AESCH. 27.10.1970

La commission d'expertise